

## ARC-SUR-TILLE

Hausse des taxes foncière  
et d'habitation de 2 %

Le conseil municipal s'est réuni lundi, sous la présidence de Patrick Morelière, pour débattre de la fiscalité 2015.

Sur la base des conclusions menées par la commission des finances à l'occasion de sa séance de travail du 23 mars dernier, le maire Patrick Morelière a porté à l'appréciation de l'assemblée délibérante la détermination pour l'année 2015 des taux de fiscalité locale : taxe d'habitation (TH), taxe sur le foncier bâti (TFB) et taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

Baisse historique  
de la dotation de l'État

La première adjointe en charge des finances, Valérie Thévenet, a rappelé le double contexte dans lequel intervient ce vote. D'abord, et c'est primordial, une baisse

historique des dotations de l'État, puisqu'après un repli de 33 000 € enregistré de l'année 2013 et 2014, c'est, cette fois, une diminution de 43 324 € qui est constatée entre 2014 et 2015, soit une réduction des dotations sur deux années qui s'établit à plus de 76 000 €, constituant une baisse significative des recettes de fonctionnement de la commune.

Ensuite, et c'est plutôt une bonne nouvelle, la communauté de communes de la Plaine des Tilles a entériné une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui passe de 6,70 % à 5,9 % en 2015, taxe payée par les citoyens en même temps que la taxe d'habitation. Pour finir son exposé, Valérie Thévenet a rappelé qu'aucune augmentation des taxes n'a été supportée par les habitants entre 2009 et 2014.

Après avoir étudié différentes hypothèses, le conseil municipal a entériné la décision d'augmenter la taxe d'habitation de 2 % et la taxe foncière également de 2 %, sans toucher au foncier non bâti, soit une augmentation moyenne par foyer fiscal de 19 € pour l'année.

Cette augmentation porte donc la taxe d'habitation à 9,86 % et la taxe sur le foncier bâti à 20,41 %, sans toutefois combler la baisse des dotations de l'État.

Prévention des risques  
d'inondations

Une enquête publique concernant la mise en place du Plan de prévention des risques d'inondations (PPR-NI) a lieu en ce moment à Arc-sur-Tille. Deux permanences sont assurées en mairie par un enquêteur public, les mardi 21 avril et le lundi 4 mai, de 9 heures à midi.

## ARC-SUR-TILLE

## La fontaine en rénovation



L'association Sentiers va redonner une nouvelle vie à la Fontaine Tarnier. Photo Corinne Royer

Au sud de la commune, la fontaine Tarnier, du nom du professeur natif d'Arc-sur-Tille et connu pour ses travaux sur la maternité et les nouveau-nés prématurés, ne fonctionnait plus depuis de nombreuses années. En 2010, elle a été réparée pour permettre aux utilisateurs des jardins familiaux de l'utiliser pour l'arrosage.

Aujourd'hui, c'est l'extérieur de la fontaine qui est l'objet de travaux de rénovation. Et c'est l'association Sentiers, chantier d'insertion qui œuvre depuis plus de quinze ans dans la

conception et la réalisation d'ouvrages du petit patrimoine bâti (murs, murets, cabottes, lavoirs...) sur le département de la Côte-d'Or, qui s'est attelée à la réfection de ce petit patrimoine.

La rénovation consiste dans la réfection de la toiture et la réparation des murs. Après avoir retiré l'enduit existant et réparé les pierres, les ouvriers vont faire un enduit à la chaux qui va redonner une nouvelle vie à ce petit édifice, qui fait partie du patrimoine bâti d'Arc-sur-Tille.

## COUTERNON

## Distribution d'eau et de gaz au conseil

Le conseil municipal se réunira à la mairie mardi, à 20 h 30.

À l'ordre du jour : tirage au sort des jurés d'assises ; concession de distribution d'eau potable, avenant n° 9 contrat de prestation de

service Sogedo, avenant n° 1 contrat de prestation de services pour entretien des réseaux eaux pluviales Sitna (projet de modernisation et d'automatisation du barrage) ; fourniture de gaz, attribution du marché ;

location d'un bassin ; NAP, présentation du Projet éducatif territorial (PEDT) ; restauration du calvaire, demande de subvention ; budget communal, décision modificative n° 1 ; compte rendu de délégation.

## EN BREF

## BRESSEY-SUR-TILLE

## Collecte de sang

L'Amicale des donateurs de sang bénévole de Chevigny-Saint-Sauveur organise, avec la participation de l'EFS, une collecte, mardi 28 avril, de 16 heures à 19 h 30. Pour donner, il faut être âgé de 18 à 71 ans, être en bonne santé et peser au minimum 50 kg. Pour les nouveaux donateurs une pièce d'identité est nécessaire. Toute l'équipe des bénévoles s'active pour accueillir les donateurs dans les meilleures conditions et leur offrir une collation.

## VAROIS-ET-CHAIGNOT

## Spectacle folklorique.

C'est devant un public enthousiaste que Les Villageois ont présenté leur spectacle annuel. Pour cette représentation, le groupe folklorique d'enfants et d'adultes de Varois-et-Chaignot, a choisi pour thème "La répet", ou comment montrer avec humour ce qui se passe durant une répétition générale. L'invité, cette année, a été l'ensemble folklorique Lou Folatons de Passy, en Haute-Savoie. Photo SDR

